RÈGLEMENT IMPACT LAB

Organisé par le FIPADOC en partenariat avec Think-Film (Impact Production), L'IMPACT Lab réunit 6 projets sélectionnés qui bénéficieront d'un suivi individualisé par des producteurs d'IMPACT afin de définir une stratégie d'IMPACT et de structurer une campagne optimale. Le Lab se déroulera à Biarritz dans le cadre des Journées professionnelles du FIPADOC, **le samedi 21** et **dimanche 22** janvier 2023.

Les Journées Professionnelles du FIPADOC auront lieu dans l'immeuble Bellevue à Biarritz dans des conditions respectueuses des règles sanitaires et de la sécurité de chacun.

1. INSCRIPTIONS - SÉLECTION

A. Date limite d'inscription

- La date limite des inscriptions des projets est fixée au **lundi 21 novembre 2022** (minuit, heure française).

B. Conditions d'éligibilité

- Projets francophones en développement avancé ou en production, avec un teaser prêt (les projets à un état d'avancement trop précoce ne peuvent être soumis).
- 20% du budget de production doit être confirmé.
- Toutes les nationalités de projets sont acceptées. Néanmoins, **l'IMPACT Lab se déroulera en français.**
- Formats acceptés : longs métrages ou unitaires (avec une durée minimum de 43 minutes), séries.
- Il est possible de soumettre plusieurs projets, néanmoins un seul projet par société ou par réalisateur pourra être sélectionné.
- Les projets doivent être portés par un **binôme réalisateur-producteur.**

C. Sélection

- La sélection des projets sera effectuée par un comité de sélection interne au FIPADOC.
- Les porteurs des projets sélectionnés seront directement informés par email dans un délai de deux semaines après la date limite de dépôt des dossiers.
- Les réalisateurs et producteurs des projets sélectionnés bénéficieront d'une accréditation professionnelle FIPADOC.

2. FRAIS D'INSCRIPTION

- Tous les projets doivent être enregistrés en ligne au moyen du formulaire d'inscription, sans exception.
- Des frais d'inscription de **150 € HT/ 180 € TTC** sont requis pour toute inscription de projet. L'acquittement de ces frais valide chaque inscription.
- En cas de non sélection, le producteur du projet gardera le bénéfice des 180 € TTC versés, valant une accréditation professionnelle pour le FIPADOC 2023.

3. OBLIGATIONS POUR LES PROJETS SÉLECTIONNÉS

A. Obligations

- En soumettant un projet au FIPADOC 2023, vous vous engagez à ne pas le retirer après sélection.
- Les porteurs de projets devront être présents pendant toute la durée de l'atelier, à Biarritz (**21/22 janvier 2023**)
- Les porteurs de projets accepteront de revoir leurs objectifs en matière de campagne d'IMPACT si cela est pertinent pour l'aboutissement du développement.

B. Matériel à fournir

- Les éléments écrits ou visuels d'identification et de promotion devront être libres de droit. Ils devront être transmis dans les délais requis, notamment pour apparaître dans le catalogue officiel des Journées professionnelles.
- Les textes de présentation édités dans le catalogue dédiés aux Journées Professionnelles devront être rédigés en français et en anglais.
- Les projets sélectionnés recevront un mail de confirmation récapitulant l'ensemble des pièces à fournir.

C. Mentions obligatoires

Une fois terminé, tout projet sélectionné aura l'obligation de mentionner aux crédits « Développé au IMPACT Lab - FIPADOC 2023 » et de faire figurer le logo du FIPADOC.

Le producteur s'engage à faire apparaître sur tout support promotionnel (dossier de presse, site internet, affiche, bande-annonce) le logo du FIPADOC téléchargeable sur notre site.

La Présidente du FIPADOC a le pouvoir de régler tous les cas non prévus au présent règlement. En cas de contestation, seule la version française du règlement fera foi.
Le règlement s'applique pour cette seule édition.

Le FIPADOC se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.

Copyright © FIPADOC 6 octobre 2022